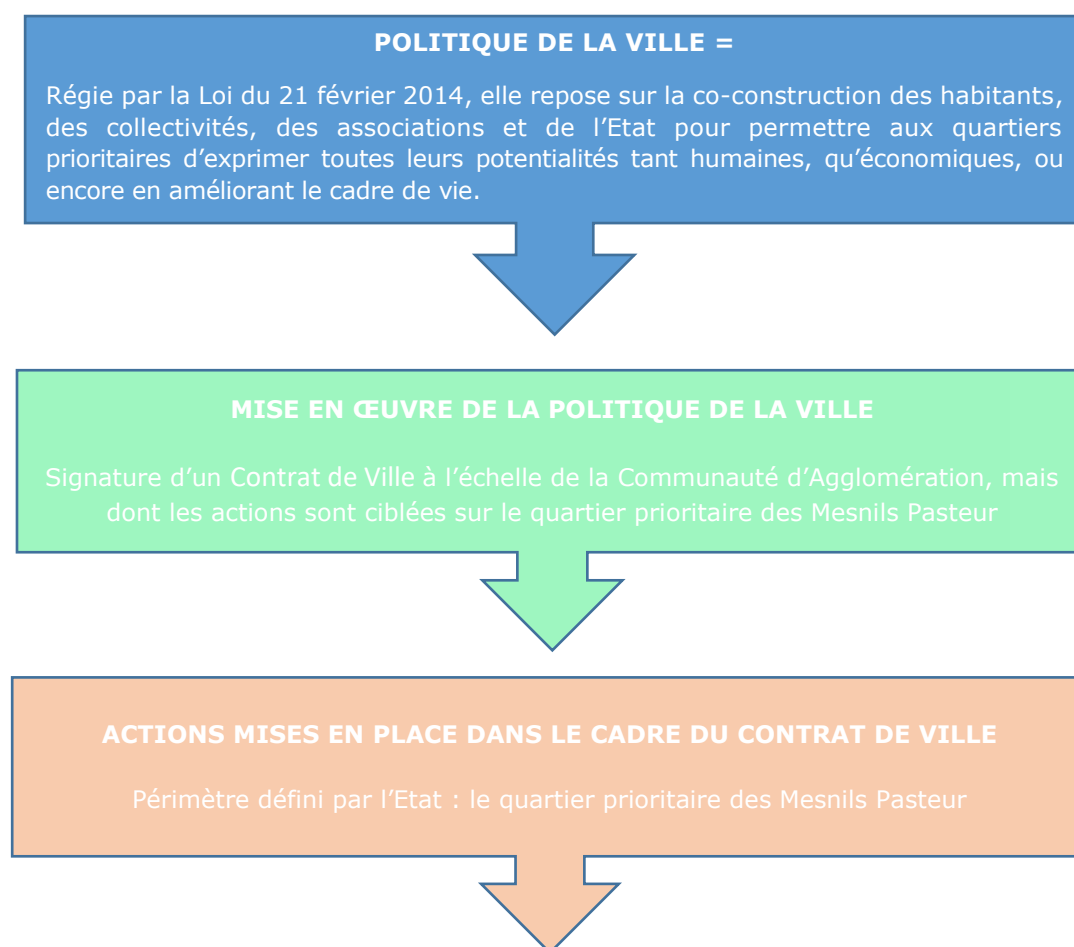


APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2023 Quartier des Mesnils Pasteur

- 1/ Cadre général
- 2/ Appel à projets
- 3/ Modalités de réponse et calendrier



1.1/ DEFINITION SYNTHETIQUE



1.2/ PILIERS ET OBJECTIFS

Parmi les multiples actions de la Politique de la Ville, l'appel à projets annuel pour accompagner les initiatives destinées aux habitants du quartier, permet de répondre aux problématiques formalisées dans le Contrat de Ville signé pour la période 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023 par le protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Les axes définis par la convention cadre demeurent :

- Cohésion sociale
- Scolarité, emploi et insertion professionnelle
- Logement et cadre de vie

Les actions du Contrat de Ville retenues pour 2023 devront privilégier les projets collectifs. D'autres critères seront également essentiels : le caractère novateur, la participation et l'implication des habitants, le partenariat fort dans la mise en place, la volonté de favoriser le « aller vers » les habitants, la mise en œuvre des valeurs de la République.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a signé le 19/01/2018, une Convention régionale de cohésion sociale et urbaine avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période 2018-2020.

« La Région Bourgogne Franche-Comté conduit depuis plusieurs années une politique spécifique en direction des quartiers urbains prioritaires. L'exécutif régional ambitionne de renouveler cette politique, après avoir concerté les territoires, les acteurs locaux et les habitants.

Les porteurs de projets peuvent solliciter la Région dans le cadre du présent appel à projets. Leurs projets seront instruits à l'aune du nouveau règlement d'intervention, dont l'adoption est prévue pour janvier 2023.

La Région intervient par ailleurs via ses crédits sectoriels dans les champs de l'économie, de la culture/jeunesse et sport, de l'environnement et de la formation professionnelle. Ces crédits ne peuvent être cumulés sur une même action. »

Les projets sélectionnés par la Région feront l'objet d'un dépôt de candidature spécifique sur le site

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/login-tiers.sub>

C'est dans cet esprit que l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole lancent ce nouvel appel à projets destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Une bonne articulation entre l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur ce territoire sera recherchée, afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions en direction des publics prioritaires en lien avec les différents dispositifs comme le Programme de Réussite Educative, le Conseil Intercommunal de Sécurité, et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Depuis la mi-septembre 2021, un chargé de missions à temps plein est désormais présent sur le quartier des Mesnils Pasteur, facilitant le travail de partenariat entre les différents acteurs et la participation des habitants dans la vie de leur quartier.

1.3/ EVALUATION FINALE REGIONALE DES CONTRATS DE VILLE 2015/2022 – QUELQUES CHIFFRES

L'année 2022 a été synonyme d'évaluation pour les acteurs de la politique de la ville.

A l'échelle de la région, la DREETS Bourgogne Franche Comté avec l'appui de Trajectoires Ressources, a réalisé une synthèse des contrats de ville à l'échelle de son territoire.

Cette synthèse des premiers résultats des démarches conduites dans les différents sites de la région fait apparaître, par l'approche comparative, des tendances précises, mais qu'il conviendra d'approfondir à l'éclairage des conclusions définitives qui seront produites par les territoires durant les mois à venir.

– Pour cette première photographie panoramique, la politique de la ville est jugée comme «indispensable, mais perfectible et à simplifier» notamment concernant ses outils de mise en œuvre : le Contrat de Ville, les appels à projets, les trop nombreux dispositifs connexes et superposés durant la durée du Contrat de Ville ;

– La participation citoyenne, au-delà des seuls conseils citoyens, est considérée comme incontournable mais à relancer sous plusieurs formes ;

– Le volet éducation-jeunesse reste le domaine d'intervention à soutenir et qualifier dans la durée, mais de manière plus cohérente (trop de dispositifs, système d'acteurs enchevêtré, coopérations complexes...) ;

– Le volet développement économique ajouté à celui de l'emploi a certes tout sa place dans et en faveur des quartiers populaires, mais a peine à se traduire concrètement (domaine complexe) de manière intégrée au projet de territoire ;

– Le plan4 Valeurs de la République et Laïcité a été et reste indispensable pour doter les acteurs de proximité des premiers rudiments indispensables dans ce domaine mais à compléter par des contextualisations à mener dans la durée ;

– Enfin, les questions évaluatives relatives à la gouvernance, au pilotage et l'animation de cette politique publique tendent à monter l'intérêt de la proximité, de l'approche inter acteurs pour compléter le mode supra, trop convenu et illisible pour les citoyens à une dimension micro, plus accessible, réactive et dynamique. »

Quelques éléments issus de la synthèse régionale réalisée par la DREETS et Trajectoires Ressources :

- Un taux de pauvreté toujours supérieur dans les QPV de BFC

Bourgogne-Franche- Comté	Taux de pauvreté en 2021
Côte-d'Or	11,2
Ensemble QPV	43,5
Doubs	12,1
Ensemble QPV	46,7
Jura	11,8
Ensemble QPV	50,0
Nièvre	15,7
Ensemble QPV	50,2
Haute-Saône	13,2
Ensemble QPV	48,7
Saône-et-Loire	13,1
Ensemble QPV	47,6
Yonne	14,5
Ensemble QPV	50,6
Territoire de Belfort	14,5
Ensemble QPV	44,3
Bourgogne-Franche-Comté	12,9
Ensemble QPV	47,1
France métropolitaine	14,6
Ensemble QPV	44,3

- Les logements sociaux et les QPV

Bourgogne-Franche-Comté	Pourcentage de logements sociaux en 2021	Taux de vacance en 2021
Côte-d'Or	13,5	8,4
Ensemble QPV	84,7	5,4
Doubs	14,3	8,5
Ensemble QPV	57,0	10,5
Jura	10,9	10,0
Ensemble QPV	86,3	12,1
Nièvre	11,3	13,8
Ensemble QPV	87,0	21,1
Haute-Saône	10,0	10,5
Ensemble QPV	87,8	12,3
Saône-et-Loire	14,9	10,3
Ensemble QPV	82,7	11,1
Yonne	12,6	11,5
Ensemble QPV	89,2	8,9
Territoire de Belfort	20,7	9,3
Ensemble QPV	69,7	9,9
Bourgogne-Franche-Comté	13,5	10,0
Ensemble QPV	82,0	10,7
France métropolitaine	14,8	8,1
Ensemble QPV	69,4	8,9

- Focus sur le développement économique : une alchimie complexe pour les QPV

Bourgogne-Franche-Comté	Taux d'emploi femmes en 2021	Taux d'emploi hommes en 2021
Côte-d'Or	63,1	67,7
Ensemble QPV	41,6	49,7
Doubs	61,9	68,7
Ensemble QPV	32,6	45,1
Jura	64,9	70,0
Ensemble QPV	35,0	46,8
Nièvre	59,1	62,9
Ensemble QPV	30,3	35,1
Haute-Saône	62,1	68,2
Ensemble QPV	35,2	41,8
Saône-et-Loire	62,5	68,2
Ensemble QPV	35,9	46,6
Yonne	61,3	66,1
Ensemble QPV	35,1	43,2
Territoire de Belfort	58,3	65,3
Ensemble QPV	35,5	47,6
Bourgogne-Franche-Comté	62,1	67,6
Ensemble QPV	35,3	45,5
France métropolitaine	61,4	67,1
Ensemble QPV	40,2	50,3

1.3/ DIFFERENTS FINANCEURS

Crédits susceptibles d'être sollicités dans le cadre du Contrat de Ville, selon le type d'actions envisagées :

Des financements spécifiques aux actions « Politique de la Ville »
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> De l'Etat avec les fonds de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dont le préfet et le délégué territorial<input type="checkbox"/> De la Communauté d'Agglomération du Grand Dole<input type="checkbox"/> La Région

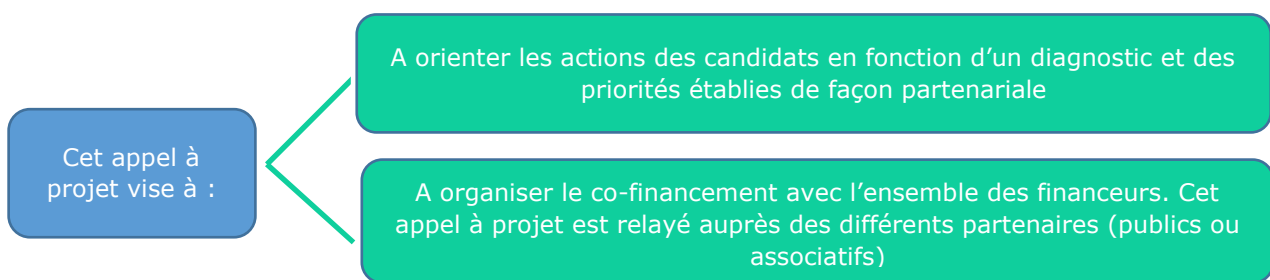
Des financements de droit commun
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Etat, autres Ministères correspondant au domaine dans lequel l'action s'inscrit<input type="checkbox"/> Caisse d'allocation familiale (CAF) pour des actions entrant dans son champ de compétence<input type="checkbox"/> Fonds social européen (FSE)<input type="checkbox"/> Du Conseil départemental

En répondant à l'appel à projet du Contrat de Ville, le porteur de projet sollicite les fonds spécifiques de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et de la Région. Il est rappelé que ces fonds spécifiques participent au financement d'actions et non au fonctionnement des associations.

Répondre à l'appel à projet du Contrat de Ville ne dispense pas les porteurs de projet associatifs de faire connaître leur projet auprès d'autres financeurs. Ces financements complémentaires devront apparaître sur le document CERFA.

2/ APPEL A PROJET 2023

2.1/ POURQUOI LANCER UN APPEL A PROJET ?



Les actions retenues dans ce cadre constituent le programme d'actions annuel du Contrat de Ville. Elles doivent permettre la mise en œuvre des objectifs qui y sont inscrits.

L'objectif d'un appel à projet est également de favoriser l'initiative locale et l'innovation dans l'action publique en s'appuyant sur des porteurs de projet issus de la société civile (associations, entreprises) pour la mise en œuvre du Contrat de Ville. Il est ainsi important que de nouvelles solutions puissent être régulièrement proposées et expérimentées en fonction des besoins des habitants et de l'évaluation annuelle des actions menées par des nouveaux porteurs comme par nos partenaires réguliers.

Enfin, l'appel à projet est soumis à un comité de pilotage où chaque financeur en mesure la pertinence.

2.2/ CONSTATS

Depuis septembre 2021, la Collectivité a fait le choix de créer un poste à temps plein de chargé de mission Politique de la Ville visant à poser un diagnostic partagé sur le quartier des Mesnils Pasteur, portant sur les actions engagées, les besoins de la population et les dynamiques nouvelles à mettre en œuvre.

L'implantation des locaux au cœur du centre commercial est un atout majeur pour développer une dynamique et un travail de partenariat avec l'ensemble des différents acteurs. Il favorise la rencontre des habitants, la vision sur le quartier, et c'est un espace de rencontres propice au vivre ensemble et à l'émergence de projets.

Plusieurs rencontres avec les partenaires mais aussi avec des habitants, une participation active à différentes activités du PRE, ont permis une meilleure connaissance des enjeux et des priorités d'interventions pour améliorer le quotidien des habitants.

Les actions développées :

- De nombreux projets sont initiés sur le quartier dans différents domaines et pilotés par plusieurs partenaires associatifs ou publics. Ces derniers sont indispensables et favorisent l'insertion, l'éducation, le vivre ensemble. Il apparaît nécessaire de travailler en étroite concertation et de fédérer les acteurs autour des actions retenues, dont les « contours et domaines d'intervention » doivent être au maximum partagés. Exemple d'actions partagées : le Café de l'Emploi, la fête de printemps, les Estivales, le festival Festibike, la Grande Lessive, la fête du sport, la fête d'automne, Meeting pour les jeunes.
- La jeunesse reste un axe central pour le quartier. Un travail collectif a débuté avec l'ensemble des partenaires œuvrant directement auprès des jeunes (Loisirs Populaires Dolois, prévention spécialisée, Cité Jeune, centre social Olympe de Gouges, APE). L'objectif est avant tout de construire ensemble des projets en tenant compte des savoir-faire des uns et des autres, et de partager les problématiques concernant les jeunes qu'elles soient individuelles ou collectives. Une réflexion concernant l'aménagement de l'espace autour du stade et du city stade a débuté en 2022, et doit se poursuivre en 2023. Il convient de permettre aux jeunes de s'approprier ce lieu où ils trouveront conjointement l'espace ado des Loisirs Populaires, les locaux de Cité jeune, le city stade rénové, un terrain de foot, des espaces de sport, un workout. Une attention particulière sera apportée à la place des jeunes filles sur ce site.
- Le Programme de Réussite Educative est un dispositif essentiel sur ce quartier prioritaire. Grâce à une étroite collaboration avec les équipes éducatives des écoles et collèges, les enfants et jeunes collégiens qui rencontrent des difficultés sont repérés et peuvent bénéficier ainsi que leurs familles d'un accompagnement spécifique.
- La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) reste un outil important pour l'amélioration du cadre de vie, pour la pérennité des travaux engagés sur le quartier, ainsi que pour la mobilisation des habitants et des acteurs présents. Cette cellule de veille concernant les problématiques environnementales, sociales, éducatives rencontrées par les habitants dans leur espace de vie doit être réactivée en 2023. Les projets d'amélioration de l'habitat (destruction et/ou reconstruction d'immeubles) sont importants dans l'histoire collective du quartier, et il convient de les utiliser pour créer du lien, du vivre ensemble. La démolition du bâtiment 104 – quartier Descartes va avoir lieu en 2023, et la GUP devra accompagner cette action.
- Le conseil citoyen a été réactivé durant l'année 2022. De nouvelles personnes ont été intégrées et chaque habitant qui le souhaite peut y prendre part. Des permanences se sont mises en place et il convient de poursuivre cette idée de rencontres avec les habitants. Il a également participé à plusieurs projets avec les différents partenaires : café de l'emploi, les Estivales, la Grande Lessive, la fête d'automne.
- Une attention particulière doit être apportée aux publics fragilisés comme les familles mono parentales, les personnes isolées et notamment les personnes âgées isolées, les jeunes fragiles psychologiquement.
- Ces publics fragilisés rencontrent de nombreux freins : la mobilité, l'apprentissage de la langue, les activités pour les enfants..., dont il faut tenir compte dans l'élaboration des projets.
- Les quartiers prioritaires souffrent pour la plupart d'une image négative liée à différentes difficultés (encombrants, trafic, jeunes désœuvrés). Pour autant, les habitants aiment leur quartier et en sont fiers. Les projets doivent tenir compte de ce constat et favoriser les actions permettant de redonner une image positive.

- Le centre commercial est un lieu central et majeur sur le quartier tant au niveau de la dynamique commerciale (l'ensemble des commerces y sont rassemblés), que de l'aménagement urbain. C'est un espace de vie incontournable pour les habitants. Un projet de bar associatif est en cours en lien avec les partenaires.

2.3/ LES ORIENTATIONS 2023

2.3-1/ LES PILLIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les orientations énoncées dans la convention cadre constituent toujours la feuille de route, à savoir :

➤ **Cohésion sociale, les objectifs éducatifs :**

- Améliorer l'accès aux droits et adapter l'offre de services aux publics précarisés ;
- Renforcer l'autonomie des habitants ;
- Lutter contre les discriminations et les replis identitaires ;
- Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé ;
- Favoriser l'égalité femmes-hommes, lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.

➤ **Scolarité, emploi et insertion professionnelle :**

- Soutenir l'ambition et la réussite éducative, et lutter contre le décrochage scolaire
- Diminuer les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs
- Soutenir des actions favorables à une meilleure adéquation entre la demande et l'offre
- Développer les compétences et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

➤ **Logement et cadre de vie :**

- Maintenir la qualité des espaces et du parc de logement public comme privé dans les quartiers. Il s'agit, pour les porteurs de projet, de travailler sur l'accompagnement et l'information des habitants afin de faciliter l'appropriation et la gestion du logement et de mieux respecter son environnement
- Poursuivre et amplifier le lien de proximité et de confiance entre habitants et institutions pour l'amélioration du cadre de vie.
- Renforcer la coordination, le partenariat des acteurs et le soutien à la vie associative afin d'améliorer la sécurité.

De plus, des axes transversaux ainsi qu'un certain nombre d'axes prioritaires en lien avec chacune de ces orientations se sont dégagés suite aux constats énoncés précédemment.

Une attention particulière sera apportée aux projets développés en fonction de ces différents axes.

2.3-2/ LES AXES TRANSVERSAUX SUR LE QUARTIER DES MESNILS PASTEUR

Quel que soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes transversaux suivants :

- Citoyenneté et respect des valeurs de la république dont le respect du principe de laïcité et ouverture à tous les publics
- Egalité homme/femme, relations filles/garçons dans l'école et le quartier, non-discrimination, notamment à l'embauche
- La place des femmes et jeunes filles sur le quartier

2.3-3/ LES AXES PRIORITAIRES SUR LE QUARTIER DES MESNILS PASTEUR

AXE n°1 : L'IMAGE DU QUARTIER

Traiter la question de l'image du quartier est un exercice complexe, mais nécessaire. Le quartier ne bénéficie pas d'une réelle attractivité résidentielle. Cependant, les habitants sont plutôt fiers et assez satisfaits d'y vivre. Les transformations liées aux rénovations urbaines sont très appréciées, mais les dégradations, les incivilités, les actes de délinquance, le bruit sont souvent mentionnés comme des facteurs qui nuisent à la qualité de vie dans leur quartier. L'inscription de cette thématique, conduit à interroger l'aménagement, la sécurité, la mixité, la cohésion sociale. Le Contrat de Ville peut constituer un levier pour relever son image par une communication valorisante relative aux ressources, aux actions et aux habitants. Les enjeux se situent en partie dans la capacité à rendre visibles les initiatives locales, collectives et individuelles et les diffuser au-delà des quartiers.

Dans le cadre des projets Contrat de Ville 2023, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Mettre en avant les habitants engagés et possédant un savoir-faire
- Réfléchir à des communications internes et externes positives
- Réactiver la GUP afin qu'elle joue pleinement son rôle d'accompagnement des différents projets de rénovation urbaine auprès des habitants. Des actions de prévention quant aux dégradations, aux incivilités doivent être réfléchies et développées
- Accompagner les projets de destruction et de rénovation de l'habitat dans un souci de mémoire collective du quartier
- Développer le projet d'aménagement de l'espace « jeunesse » autour des locaux des Loisirs Populaires et de Cité Jeune

AXE n°2 : LE QUARTIER ET LES HABITANTS

Il convient de bien identifier les difficultés rencontrées par les habitants, ainsi que les freins qu'ils rencontrent au quotidien.

Plusieurs axes :

- La jeunesse : Il est nécessaire d'accompagner tous les jeunes dans leur parcours, tant par des actions ludiques et éducatives, que d'insertion professionnelle. Les actions de prévention auprès des préados/ados sont indispensables, mais elles le sont aussi auprès des plus jeunes. Il est important d'établir une politique partagée et collective sur la jeunesse dans le quartier, et que les partenaires proposent des actions concertées. Deux objectifs : l'accompagnement des préados (8/14 ans) et le projet de l'aménagement de l'espace autour du stade.
- Les seniors : les personnes âgées et d'autant plus les personnes isolées doivent pouvoir trouver leur place dans les actions développées sur le quartier dans le but d'améliorer leur quotidien.
- Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses et il est capital que leurs difficultés soient identifiées afin d'envisager un accompagnement adéquat.
- La place des femmes et des jeunes filles devra être une ligne conductrice dans chacun des projets

Dans le cadre des projets Contrats de Ville 2023, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Utiliser les savoir-faire de l'ensemble des acteurs du quartier au profit de la jeunesse
- Réfléchir à un aménagement des espaces avec et pour les jeunes
- Poursuivre les actions favorisant l'intergénérationnel
- Favoriser l'accès aux loisirs dont la pratique sportive et culturelle pour les jeunes, et les personnes isolées
- Favoriser le soutien à la parentalité

- Impliquer le conseil citoyen dans les différents projets en créant du lien avec les différents publics

AXE n°3 : EDUCATION, SCOLARITE, EMPLOI

Quelques éléments :

- Le Programme de Réussite Educative est un dispositif majeur. Il permet un accompagnement des enfants en grande difficultés et de leur famille. La mise en place d'interventions telles que la musicothérapie, l'atelier estime de soi, la présence de la psychologue, la prise en charge de séjours pour les enfants, sont autant d'outils précieux pour les enfants comme pour leurs parents. Le PRE est une action très riche et capitale.
- Une demande de plus en plus importante apparait en terme d'apprentissage de la langue (obtention des niveaux pour les titres de séjour, perfection de l'écrit...).
- En terme d'emploi, il convient de réduire l'écart du taux d'emploi entre le quartier et le reste du territoire, notamment en faveur des jeunes et permettre aux habitants du quartier de profiter de formations, les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi, de stage, les aider à réfléchir sur leur devenir pour que ce choix leur corresponde au mieux.
- Des partenariats locaux entre professionnels de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement, viendront proposer des actions de repérage et d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'emploi et la formation.
- Des passerelles entre structures pour favoriser la découverte de l'entreprise et de son environnement pourront compléter le dispositif pour ouvrir le demandeur à différents possibles, et ainsi mieux comprendre les impératifs et organisations qui caractérisent les entreprises aujourd'hui.

Dans le cadre des projets Contrat de Ville 2023, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Assurer une prise en charge et un suivi des situations éducatives individuelles, et spécifiquement des enfants et jeunes fragiles,
- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants,
- Favoriser la mise en place de créneaux d'apprentissage à la langue pour proposer une offre diversifiée et adaptées aux différents besoins,
- Soutenir la création d'activités économiques aux Mesnils Pasteurs,
- Développer le projet de bar associatif en lien avec une structure d'insertion économique.
- Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide d'une politique de formation adaptée (par exemple remobilisation emploi ou école de la deuxième chance), et répondant aux besoins du tissu économique local,
- Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires.

AXE n°4 : VIVRE ENSEMBLE

Le sentiment d'abandon et de relégation ressenti par les populations des quartiers prioritaires a souvent été à l'origine des actions de développement de la citoyenneté dans ces quartiers. Aujourd'hui, cette question est abordée plus largement et prend en compte le lien social et les solidarités :

- la civilité ou la reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux ;
- le civisme, qui signifie le respect des lois et des règles en vigueur, et de façon plus générale le comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique ;
- la solidarité, qui correspond à une attitude d'ouverture aux autres illustrant le principe républicain de fraternité et qui se traduit au quotidien par un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun.

Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes, ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire.

Dans le cadre des projets Contrat de Ville 2023, il convient de favoriser les actions dont l'objet sera de :

- Favoriser la mixité sociale, géographique et intergénérationnelle, en encourageant la citoyenneté active et la démocratie participative, et en permettant aux habitants des Mesnils Pasteur d'être acteurs de la transformation du quartier
- Favoriser la reconnaissance du conseil citoyen en les intégrant dans un grand nombre de projets
- Favoriser les projets intergénérationnels, et inter partenaires
- S'appuyer sur la création d'un bar associatif pour développer des actions partagées

3/ MODALITES DE REPONSES ET CALENDRIER

Pour répondre à cet appel à projet concernant la Programmation Contrat de Ville 2023, nous vous invitons à consulter le site :

Grand Dole : <http://www.grand-dole.fr/politique-de-la-ville/>

et à télécharger les documents permettant:

- de présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre,) ;
- de compléter le dossier CERFA, accessible sur le site cité ci-dessus.

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

Pour le Grand Dole :

- en **1 exemplaire papier**, signé par le responsable de la structure, et adressé à la CAGD à l'adresse suivante, Programmation Contrat de Ville, Place de l'Europe, 39100 Dole
- et **1 exemplaire numérique** (CERFA) à l'adresse suivante : nicole.blime@grand-dole.fr

Pour l'Etat – CGET :

- **Pour tous renseignements concernant la participation de l'Etat :**

Vous pouvez contacter le Délégué du Préfet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville, Virginie GAVAND – tél. 06 72 82 80 26 (virginie.gavand@jura.gouv.fr) qui peut vous accompagner dans la construction de votre projet.

- **La saisie est obligatoire sur la plateforme DAUPHIN ; à l'aide du guide usager**

Vous pouvez également contacter la Cellule Politique de la Ville du Jura :

Philippe BESSON, chargé de mission : pref-politique-de-la-ville@jura.gouv.fr / 06 33 21 73 18

Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez vous adresser à :

- Grand Dole : Nicole BLIME – Chargée de Mission Politique de la Ville – 39100 DOLE – Tél. : 07.61.73.29.15

CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES ACTIONS PROPOSEES

Outre la prise en compte des critères déjà évoqués, la sélection des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- pertinence au regard des publics visés et des problématiques identifiées sur le quartier,
- plus-value par rapport à des actions pouvant émerger à des financements de droit commun et caractère innovant des propositions,
- qualité de l'intervention (expérience acquise, qualification des intervenants et formation),
- promotion et acquisition de valeurs citoyennes,
- articulation et synergie mis en œuvre avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels référents,
- modalités d'information, d'association et de participation des publics visés par le projet,
- respect de la prise en compte des axes transversaux,

- des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus.

Les associations ayant bénéficié d'un financement en 2022 devront impérativement produire une **évaluation quantitative et qualitative, ainsi qu'un bilan financier** de la, ou des actions conduites selon le modèle Cerfa en même temps que la demande 2023. Cette évaluation et ce bilan financier s'appuieront sur les critères d'évaluation définis préalablement dans les conventions de subventions.

Rappel :

Aucun versement ne sera possible en 2023 si des projets 2022 ne sont pas justifiés.

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté a signé le 20 février 2018 une Convention régionale de cohésion sociale et urbaine avec la ville de Saint-Claude pour la période 2018-2022. En tant que partenaire du contrat de Ville, et signataire du protocole d'engagements renforcés et réciproques, la Région mobilise des crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à projets. En effet, la Région Bourgogne Franche-Comté conduit depuis plusieurs années une politique spécifique en direction des quartiers urbains prioritaires. L'exécutif régional ambitionne de renouveler cette politique, après avoir concerté les territoires, les acteurs locaux et les habitants.

Les porteurs de projets peuvent solliciter la Région dans le cadre du présent appel à projets. Leurs projets seront instruits à l'aune du nouveau règlement d'intervention, dont l'adoption est prévue pour janvier 2023.

La Région intervient par ailleurs via ses crédits sectoriels dans les champs de l'économie, de la culture/jeunesse et sport, de l'environnement et de la formation professionnelle. Ces crédits ne peuvent être cumulés sur une même action.

Les porteurs de projets éligibles seront contactés ultérieurement par les services de la Région afin de déposer leur demande d'aide sur la plateforme dématérialisée dédiée. L'intervention de la Région vient en plus des autres dispositifs sectoriels de droit commun.

Les dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville peuvent faire l'objet d'un soutien financier du Conseil régional selon les axes d'intervention ci-dessus en cohérence avec les priorités du Contrat de Ville du Grand Dole.

Les dossiers qui feront l'objet d'un soutien financier du Conseil régional devront ensuite être redéposés sur la plateforme dématérialisée des aides régionales OLGA :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>

- CONTACTS :

Alice Berthet, chargée de mission : alice.berthet@bourgognefranchecomte.fr ou tél : 03 81 61 64 83

Elian LATGER, instructeur : elian.latger@bourgognefranchecomte.fr

CALENDRIER D'INSTRUCTION DE L'APPEL A PROJETS 2023

- ▶ **Le 20 décembre 2023** : Lancement de l'appel à projets du Contrat de Ville du Grand Dole ;
- ▶ **10 février 2023 (délai de rigueur)** : Clôture de l'appel à projets pour les trois financeurs ;
- ▶ **février/mars 2023** : Instruction des actions proposées, réunion du comité technique ;
- ▶ **mars/2023** : Réunion du comité de pilotage pour validation des actions et financements retenus ;
- ▶ **avril/mai 2023** : Délibération communautaire, conventionnement et paiement des actions.

Il est impératif pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA 12156*05 et de produire toutes les pièces administratives demandées (cf liste des pièces à joindre en annexe) L'octroi éventuel de subventions sera subordonné à la qualité de la demande déposée.

Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Un procès-verbal d'assemblée général de l'année n-1 devra obligatoirement nous parvenir.